

Même si la femme travaille plus que l'homme, elle a droit à un salaire modique. Très tôt le matin, elle commence ses activités dans les champs pour semer, participer à la récolte et faire des travaux pénibles qui ne sont pas rémunérés.

A titre d'exemple, dans la cueillette des olives, le taux des femmes et jeunes filles engagées est de loin supérieur à celui des hommes qui préfèrent passer leurs temps dans les cafés en attendant de trouver un emploi de prestige dans l'une des grandes villes.

Les jeunes diplômés de la formation professionnelle ou de l'enseignement supérieur exigent un travail qui correspond à leur profil et n'acceptent, au cours de la période d'attente, aucun travail saisonnier, surtout s'il relève du secteur agricole.

Les assistantes sociales qui ont examiné la situation des femmes rurales se sont rendu compte que plusieurs contraintes poussent les femmes au travail dans les champs. Elles sont parfois contraintes d'emmener avec elles leurs enfants en bas âge-- qui ne vont ni au jardin d'enfants ni à l'école -- pour pouvoir s'assurer de leur sécurité.

En effet, si certaines femmes participent au travail avec leurs maris pour améliorer leurs revenus, d'autres sont moins chanceuses, dans la mesure où le mari est handicapé ou décédé. Ces femmes sont de vraies combattantes car elles prennent en charge matériellement le foyer et s'occupent aussi des travaux domestiques habituels.

Des concessions pour préserver leur rémunération

Le problème est qu'une grande partie des femmes rurales n'adhère pas aux structures professionnelles chargées de demander l'application des droits au travail. Dans certaines zones -- ou délégations rurales --, ces structures n'ont pas installé de bureaux qui peuvent être consultés par les travailleuses qui ont des conflits avec leurs employeurs ou sont lésées.

Elles travaillent dans des conditions précaires de l'aube au crépuscule en se contentant du peu que leur offre l'employeur, soucieux de comprimer le coût de production. La peur du licenciement hante l'esprit de ces femmes qui acceptent volontiers de faire des concessions pour préserver leur rémunération. Certaines femmes ne croient pas, tout simplement, aux effets de ces structures censées exercer des pressions pour obtenir des avantages ou résoudre certains problèmes en suspens.

En outre, plusieurs travailleuses ne bénéficient même pas de la couverture sociale qui devrait leur permettre de faire des soins et des traitements pour elles et pour les membres de leur famille. Il va sans dire que cette catégorie sociale féminine n'a pas le droit à la pension de la retraite. D'ailleurs, plusieurs femmes âgées de plus de soixante ans sont encore en pleine forme et continuent à travailler pour percevoir un salaire modique.

Les conditions de vie de ces femmes est souvent désolant vu la qualité des logements dans lesquels elles vivent, le régime alimentaire pauvre en vitamines de base et le manque de soins et de traitement même en cas de maladie. Certes, l'Etat a mené des campagnes dans certaines délégations de l'intérieur du pays, mais il ne peut pas toucher toute cette population éparpillée dans différentes zones parfois d'accès difficile.

Le travail de la femme rurale ne se limite pas évidemment à l'agriculture. Certaines femmes travaillent pour leur propre compte dans l'artisanat en utilisant des moyens de travail rudimentaires pour fabriquer des vases, des assiettes et des couffins. D'autres se sont spécialisées dans la préparation du pain. Leurs clients proviennent, en général, des zones environnantes, ce qui explique leurs faibles revenus.

La sensibilisation demeure, cependant, essentielle au cours de la période à venir pour informer ces femmes rurales de l'importance de ces structures professionnelles qui peuvent les écouter, les conseiller et participer à combler certaines lacunes auprès des employeurs.

Les négociations entre les partenaires sociaux demeurent la méthode la plus efficace pour examiner les dossiers de ces femmes qui ont travaillé durant des années à l'ombre sans que personne ne se soucie de leurs cas. Le temps est venu pour que les structures professionnelles consacrent un temps à ces productrices pour qu'elles bénéficient de tous leurs droits comme les autres travailleuses dans les secteurs productifs.

Par Chokri Gharbi, Source: <http://fr.allafrica.com/stories/201211070879.html?viewall=1>